Commune de LA CHÂTAIGNERAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de La Châtaigneraie
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay le Comte

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni (présent de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°18), BARBARIT Anita, BELAUD Gildas (présent de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°18), ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle (présent de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°18), POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence (présent de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°18), BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, POUPLIN David

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane (donne procuration à Giovanni RAGON de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, donne procuration à Giovanni RAGON de la délibération n°5 à la délibération n°18), POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup (donne procuration à Laurence GIRARD de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, donne procuration à Laurence GIRARD de la délibération n°5 à la délibération n°18)

*Nombre de conseillers en exercice : 23* *Date d'affichage* 12 OCT. 2026

| N° de délibération | Délibérations | Sujet | Résultat |
|---|---|---|---|
| 1 | | Installation du Conseil Municipal des Enfants | pris connaissance |
| 2 | | Décisions du Maire | pris connaissance |

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 | 26.10.06.114 | Ecole privée : contrat d'association | adopté à l'unanimité |
| 4 | 26.10.06.115 | Subventions Régionales | adopté à l'unanimité |
| 5 | 26.10.06.116 | Créances éteintes | adopté à l'unanimité |
| 6 | 26.10.06.117 | Admission en non-valeur | adopté à l'unanimité |
| 7 | 26.10.06.118 | Redevance Gaz : RODP | adopté à l'unanimité |
| 8 | 26.10.06.119 | Dépenses à imputer au compte "6232 - Fêtes et Cérémonies" | adopté à l'unanimité |
| 9 | 26.10.06.120 | Avenants : marché de travaux réhabilitation et extension du CTM | adopté à l'unanimité |
| 10 | 26.10.06.121 | Sydev : Avenant n° 1 à la convention n°2026.ECL.0065 - Prestations accessoires | adopté à l'unanimité |
| 11 | 26.10.06.122 | Suppression de postes | adopté à l'unanimité |
| 12 | 26.10.06.123 | Adhésion à la prestation "Missions Temporaires" du Centre de Gestion de la Vendée | adopté à l'unanimité |
| 13 | 26.10.06.124 | Adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale de la Vendée | adopté à l'unanimité |
| 14 | 26.10.06.125 | Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'ADMR | adopté à l'unanimité |
| 15 | 26.10.06.126 | Modification composition des commissions | adopté à l'unanimité des voix exprimées |
| 16 | 26.10.06.127 | Concession de places de stationnement sur le domaine public : définition du nombre de places | adopté à la majorité |
| 17 | 26.10.06.128 | Concession de places de stationnement sur le domaine public | adopté à l'unanimité des voix exprimées |
| 18 | 26.10.06.129 | Motion de soutien au groupe public hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes | adopté à l'unanimité |

Nicolas MAUPETIT
Maire




Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_114-DE

RÉPUBLIQUE FRA[illegible]SE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.114**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Ecole privée : contrat d'association

**Vu** l'article 89 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locale,

**Vu** l'article 89 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,

**Vu** l'article L. 442-5 et suivants du code de l'éducation,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 1er juin 2004 transformant le contrat simple dont bénéficiait l'école privée Sainte-Marie, en contrat d'association à compter du 1er septembre 2004,

**Vu** le Compte Financier Unique 2025,

**Vu** le Budget 2026,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 26.09.07.098 en date du 7 septembre 2026 fixant le coût annuel d'un élève dans l'enseignement public pour l'année 2025/2026 à 1 646.82 € pour la section Maternelle et 703.11 € pour la section Elémentaire,

**Considérant** que la Mairie de La Châtaigneraie souhaite soutenir l'enseignement privé sous contrat d'association conformément aux dispositions du Code de l'éducation ;

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_114-DE

**Considérant** que le contrat d'association permet à la collectivité de participer au financement des dépenses de fonctionnement de l'établissement privé ,

**Considérant** qu'il y a lieu de verser à l'école privée Sainte-Marie la participation relative aux frais de fonctionnement pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2026,

**Considérant** les effectifs de l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2026/2027 s'élevant à 101 élèves dont 64 sont domiciliés sur la commune, 23 scolarisés en section maternelle et 41 scolarisés en section élémentaire

Il est proposé au conseil :

- d'octroyer une aide financière à l'Ecole Sainte-Marie, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2026 d'un montant de 22 234.79 € calculée comme suit :
    - Maternelle : 23 élèves x 1 646.82 € x 4/12 = 12 625,62 €
    - Elémentaire : 41 élèves x 703.11 € x 4/12 = 9 609,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET






* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_115-DE

RÉPUBLIQUE FRA

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 17

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.115**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, BARBARIT Anita, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) : RAGON Giovanni, BELAUD Gildas, SIGOGNE Josiane, VEILLAT Isabelle, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, POUPLIN David

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain

## Subventions Régionales

La commission Culture-Communication-Associations propose de répartir l'enveloppe comme ci-dessous :

| | 2026 | 2025 | 2024 | N - 1 |
|---|---|---|---|---|
| ASC Football | 6 904.00 € | 7 324,00 € | 6 468,00 € | -420,00 € |
| Tir à l'arc | 1 282.00 € | 952,00 € | 0,00 € | 330.00 € |
| STAC | 32.00 € | | | 32.00 € |
| Club nautique | 1 124.00 € | 1 082,00 € | 1 240,00 € | 42.00 € |
| Tennis | 0.00 € | 60,00 € | 90,00 € | -60,00 € |
| AGC Gymnastique | 128.00 € | 188,00 € | 162,00 € | -60,00 € |
| Total à verser | 9 470.00 € | 9 606,00 € | 7 960,00 € | 136,00 € |

Enveloppe globale maximum de 10 000 €.

**********

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

**Vu** le budget primitif du budget principal voté par le conseil municipal le 10 mars 2026,

**Vu** les demandes de subvention déposées par les associations sportives de la commune,

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_115-DE

**Vu** l'avis de la commission Culture-Communication-Association en

**Considérant** que ces participations sont calculées en fin d'année et se répartissent ainsi :

| | |
|---|---|
| - Association Sportive Châtaigneraisienne VF | 6 904.00 € |
| - Tir à l'arc | 1 282.00 € |
| - STAC | 32.00 € |
| - Club Nautique | 1 124.00 € |
| - Avenir Gymnique | 128.00 € |
| TOTAL | 9 470.00 € |

Il est proposé au conseil :

**DE FIXER** les participations sportives régionales 2025 à verser aux associations sportives concernées comme indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE
85120 (Vendée)

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_116-DE

RÉPUBLIQUE FR

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : **23**
- présents : **18**
- votants : **23**

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.116**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Créances éteintes

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 ,

**Considérant** que le Trésorier demande que la créance d'un montant de 363.10 € (titres n° 714100000087-1/2024 – n°41-1 et n°714100000044-1/2025) sur le budget de la commune soit éteinte suite à un jugement.

Il est proposé au Conseil :

**DE DECIDER** de mettre en créances éteintes la somme de 363.10 € (Budget commune) suite à un jugement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE 85120 (Vendée)

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_117-DE

RÉPUBLIQUE FR

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : **23**
- présents : **18**
- votants : **23**

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.117**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Admission en non-valeur

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 ;

**Considérant** que le Trésorier n'a pu procéder au recouvrement de 518.46 € sur le budget principal, titres n° :
2023 : titre n°714100000023-1
2024 : titre n°392-1
2025 : titre n°714100000017-1

Il est proposé au Conseil :

**DE DECIDER** d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus du budget principal pour un montant de 518.46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHÂTAIGNERAIE ★ 85120 (Vendée) ★

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_118-DE

RÉPUBLIQUE FRA

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : **23**
- présents : **18**
- votants : **23**

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.118**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Redevance Gaz : RODP

Monsieur le Maire expose au conseil que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007 et du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales et n°2023-797 du 18 août 2023 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par Grdf.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

**Article 1 : RODP** – au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz - décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 - sur la base des éléments de calculs suivants :

Formule de calcul = (0.035 € x L+100) x CR

. L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente.
. CR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_118-DE

**Article 2 : ROPDP** – au titre de l'occupation provisoire du dom
ouvrages des réseaux de distribution de gaz – décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 - sur la base des éléments de calculs suivants :

Formule de calcul = 0,70 € x L x CR

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.
. CR est le taux de revalorisation de la RODP

**Article 3** : Que ce montant soit revalorisé chaque année
☐ Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,

☐ Par application de l'index ingénierie mesuré au cours de douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Il est proposé au conseil :

**D'ADOPTER** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE
85120 (Vendée)

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_119-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.119**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Dépenses à imputer au compte "6232 - Fêtes et Cérémonies"

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la commune :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les décorations, prestations et cocktails servis lors des manifestations officielles, inaugurations, commémorations, réunions publiques, cérémonies, vœux ou autres...
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel
- Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles, coupes, plaques et présents offerts à l'occasion de divers événements comme lors de naissances, mariages, décès, départs, manifestations sportives, culturelles et réceptions officielles...
- Les frais d'annonce, de publicité et de communication liées aux manifestations.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_119-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimi

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHÂTAIGNERAIE
85120 TVendée)

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_120-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.120**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Avenants : marché de travaux réhabilitation et extension du CTM

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 25-06-02-069 du 2 juin 2025 attribuant le marché de travaux de réhabilitation et extension du centre technique municipal et aménagement du parking jouxtant le centre technique,

**Considérant** que, dans le cadre de l'exécution du marché de travaux de réhabilitation et d'extension du centre technique municipal des adaptations techniques se sont révélées nécessaires en cours de chantier, telles que des créations d'alimentations électriques, une reprise d'enduit en façade du bâtiment, la pose de longrines, de pannes supplémentaires pour l'installation de panneaux photovoltaïques et la création d'un accès sécurisés, la suppression du chenil, des racks de stockages, de la 2ème enseigne CTM, de la ligne de vie sur les locaux sociaux et le remplacement des parements de protection inox en PVC.

Ces prestations requièrent des avenants au marché défini comme suit :

**Lot 3 : Gros-œuvre**
Modifications introduites par le présent avenant :
Moins-values :
- Dalle béton du chenil
- Longrine de soubassement en façade de bâtiment

Plus-values :

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_120-DE

- Comblement en béton en façade derrière les bordures
- Reprise d'enduit en façon de bâtiment compris piquage de l'
- Coffrage des dalles de la zone cases de stockage, local lavage et aire de lavage

**Lot 4 : Charpente métallique - serrurerie**
Modifications introduites par le présent avenant :
Moins-values :
- Suppression des racks pour palettes
- Suppression chenil
- Suppression de l'enseigne sur muret

Plus-values :
- Ajout de 2 cours de pannes supplémentaires

**Lot 5 : Couverture et bardage métallique – portes sectionnelles**
Modifications introduites par le présent avenant :
Moins-values :
- Suppression ligne de vie sur bâtiment existant

Plus-values :
- Accès en toiture du bâtiment extension

**Lot 8 : Menuiseries intérieures bois**
Modifications introduites par le présent avenant :
Moins-values :
- Protection des parements des portes par plaques décoratives en inox

Plus-values :
- Panneaux de protection murale en remplacement des parements inox

**Lot 11 : Electricité**
Modifications introduites par le présent avenant :
Moins-values :
- Simple allumage plexo sur 1 lampe

Plus-values :
- Alimentation pompe cuve compris accessoires et prise
- Alimentation séparateur hydrocarbure
- Protection et raccordement au TGBT
- Pose d'un détecteur de mouvement saillie dans local
- Sonnerie musicale 2 tons + poussoir porte d'entrée

| N° de lot | Lots | Montant du Marché HT PSE comprises | Montant avenant précédant | Montant de l'avenant | Nouveau montant marché HT | % d'augmentation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | Gros-œuvre | 154 433.70 € | 7 578.09 € | - 587.57 € | 161 424.22 € | 4.53 |
| 4 | Charpente métallique - serrurerie | 220 000.00 € | -11 412.00 € | -9 030.57 € | 199 557.43 € | -9.29 |
| 5 | Couverture et bardage métallique – portes sectionnelles | 190 000.00 € | | -1 211.36 € | 188 788.64 € | -0.64 |
| 8 | Menuiseries intérieures bois | 40 832.05 € | | -2 326.38 € | 38 505.67 € | -5.70 |
| 11 | Electricité | 56 364.85 € | 4 057.94 € | 1 296.53 € | 61 719.32 € | 9.31 |
| | Total des avenants | | | -11 859.35 € | | |

Nouveau montant du marché public :
**Le nouveau montant global du marché s'élève donc à la somme de 1 041 162.73 € HT, soit une diminution de -0.99 %.**

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_120-DE

Il est proposé au Conseil municipal :

**D'ACCEPTER** les avenants au marché de travaux pour la réhabilitation et extension du centre technique municipal et aménagement du parking jouxtant le centre technique comme ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE
85120 (Vendée)

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_121-DE

RÉPUBLIQUE FR

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : **23**
- présents : **18**
- votants : **23**

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.121**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Sydev : Avenant n° 1 à la convention n°2026.ECL.0065 - Prestations accessoires

Le Sydev a transmis un avenant à la convention pour l'adaptation réseau EP pour Vidéoprotection, le montant de la modification des travaux et de la participation se décomposent comme suit :

| Nature des travaux | Montant de la participation initiale convention n° | Montant définitif après étude d'exécution | Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1 |
|---|---|---|---|
| **Eclairage public** | | | |
| Prestation accessoires | 27 458,00 | 29 020,00 | 1 562,00 |
| **MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :** | | | **1 562,00** |

L'article 1 de la convention est complété par les dispositions suivantes :
- Feux au croisement Rép/Tassigny : 1 m3 sous chaussée
- Rue Clémenceau : passage du câble vers l'armoire 009 impossible, changement de solution avec création terrassement vers fausse coupure, création d'un comptage, fourniture et pose d'un coffret pour protection différentiel caméra, consuel.
- Entrée Chatenay (19) : PL 016-008 blocage dans le fourreau sous le socle du panneau de signalisation, dépose/repose du panneau de signalisation avec bloc béton refait + réfection en enrobé supplémentaire.
- Place de la République : Fouille devant armoire + réfection béton sur 5 m² pour débouchage fourreau existant sur 2 m, passage dans fourreau existant.
- Rond-point de la Pénissière : Réfection bi-couche rose supplémentaire 4m² au total).

*********

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_121-DE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son

**Vu** la convention n°2026.ECL.0065 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de prestations accessoires,

**Vu** l'avenant n° 1 à la convention n°2026.ECL.0065 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de prestations accessoires,

**Considérant** que la participation complémentaire de la commune s'élève à 1 562.00 € pour l'opération d'adaptation au réseau EP pour la vidéoprotection.

Il est proposé au conseil,

**D'ACCEPTER** l'avenant n° 1 à la convention n°2026.ECL.0065 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de prestations accessoires du Sydev, moyennant une participation communale de 1 562.00 €.

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE
85120 (Vendée)

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_122-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.122**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Suppression de postes

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n°23-11-06-093 en date du 06/11/2023 créant l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à 24h/semaine ;
Vu la délibération n°22-01-31-013 en date du 31/01/2022 créant l'emploi de gardien brigadier, à 35h/semaine ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 14 septembre 2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.
Considérant la nécessité de supprimer 2 emplois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De supprimer :
  1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à 24h/semaine ;
  1 emploi de gardien brigadier, à 35h/semaine

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_122-DE

- De mettre à jour à compter du 10 octobre 2026 le tablea
annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET






• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_123-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : **23**
- présents : **18**
- votants : **23**

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.123**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Adhésion à la prestation "Missions Temporaires" du Centre de Gestion de la Vendée

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L334-3, L452-30 et L452-44,
**Vu** le décret n° 88-145, du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
**Vu** le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
**Vu** les délibérations en date des 6 février 1995, 25 novembre 1997, 24 septembre 2012, 19 novembre 2014 régissant les modalités de fonctionnement de l'Unité Missions Temporaires du service Emploi,
**Vu** la délibération n° DEL-20171127-04 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 27 novembre 2017 portant réévaluation des tarifs des prestations à compter de l'année 2018,

**LE MAIRE EXPOSE A L'ASSEMBLEE :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée propose aux collectivités territoriales et établissements publics de son ressort un service de remplacement, rattaché au service Emploi.
Cette prestation a pour objectif de mettre à disposition des collectivités qui la sollicitent, un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour satisfaire une mission temporaire (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...). Ces mises à disposition peuvent s'effectuer auprès de collectivités ou établissements affiliés ou non affiliés.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_123-DE

En cas de recours à la prestation, le Centre de Gestion échange a
temps de travail et la rémunération de l'agent.
Le Centre de Gestion, employeur de l'agent, gère :

- Les formalités administratives relatives au recrutement,
- La rédaction du contrat,
- Les formalités administratives,
- La gestion de la paie.

Il existe deux prestations, auxquelles s'appliquent deux taux différents, délibérés par le Conseil d'administration du Centre de gestion chaque année, à savoir :

- Le portage : la collectivité dispose du candidat et confie la gestion administrative du contrat au Centre de Gestion,
- La recherche : la collectivité confie au Centre Gestion la recherche du candidat et la gestion administrative.

Les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de l'exercice de cette mission complémentaire à caractère facultatif sont prises en charge conformément aux modalités définies par une convention spécifique, conclue pour chaque mission. Cette convention en précise l'objet, la durée et le coût, incluant le remboursement de la rémunération de l'agent mis à disposition, des charges sociales afférentes, ainsi que des frais de gestion..

Les taux des frais de gestion sont votés chaque année en Conseil d'Administration du Centre de Gestion et transmis à la collectivité en cas de modification.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette prestation facultative.

- d'adhérer à la prestation « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat en cours,
- de donner mission à Monsieur Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer, le cas échéant, les conventions, contrats et tout document y afférant ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au centre de gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE
85120 (Vendée)

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_124-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.124**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale de la Vendée

La surveillance médicale des agents territoriaux constitue une obligation réglementaire à laquelle la collectivité est tenue de satisfaire. À ce titre, les collectivités et établissements publics doivent bénéficier d'un service de médecine du travail permettant d'assurer le suivi médical de leurs agents.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée propose aux collectivités d'adhérer à son service de médecine du travail. Ce service leur permet d'assurer le suivi médical réglementaire de leurs agents tout en bénéficiant d'un accompagnement et de conseils en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

La convention d'adhésion a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du service de médecine du travail du Centre de gestion, ainsi que les engagements respectifs des parties.

Le service de médecine du travail assure notamment la programmation et la réalisation des visites d'information et de prévention, qu'elles soient initiales ou périodiques, ainsi que des visites médicales réalisées à la demande de l'autorité territoriale ou de l'agent.

Il a également pour mission de conseiller les employeurs territoriaux, les agents et leurs représentants afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé des agents.

**Pour les collectivités affiliées**, l'adhésion au service de médecine du travail du Centre de gestion donne lieu à une participation financière composée

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_124-DE

- d'une cotisation annuelle forfaitaire calculée sur la base [illegible] collectivité ou de l'établissement. À titre indicatif, le taux de cotisation fixé pour l'année 2026 s'élève à 0,18 % de la masse salariale ;

- d'une facturation complémentaire établie en fonction du nombre de visites médicales réalisées, quelle qu'en soit la nature. À titre indicatif, le tarif applicable pour l'année 2026 est fixé à 46 € par visite.

Ces montants sont révisés annuellement par le Conseil d'administration du Centre de gestion, au regard du bilan financier analytique du service. Les nouveaux tarifs sont arrêtés avant le 30 novembre de chaque année pour une entrée en vigueur au 1er janvier de l'année suivante.

**Pour les collectivités non affiliées**, le montant de la participation due par la collectivité en contrepartie des prestations fournies par le service de médecine du travail correspond à une facturation en fonction du nombre de visites effectuées dans la collectivité, quelle qu'en soit la nature. Le montant facturé pour l'exercice 2026 est de 110 € par visite.

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine du travail du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette prestation et d'approuver la convention correspondante.

- D'adhérer au service de médecine du travail proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vendée ;
- D'approuver les termes de la convention correspondante, dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE 85120 (Vendée)

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_125-DE

RÉPUBLIQUE FR[illegible]SE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
en exercice : **23**
présents : **18**
votants : **23**

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.125**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'ADMR

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

**Considérant** la demande de l'association ADMR La Châtaigneraie afin de désigner un représentant au sein de leur Conseil d'Administration ;

Il est proposé au Conseil :

**DE DÉCIDER** que la commune sera représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Association ADMR La Châtaigneraie par Laurent GUILLOTON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE 85120 (Vendée)

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_126-DE

RÉPUBLIQUE FR

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : **23**
- présents : **18**
- votants : **23**

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.126**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Modification composition des commissions

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 relatif à l'organisation des commissions municipales ;

Vu la délibération n°26.03.31.027A du 31 mars 2026 et la délibération n° 26.04.21.052 du 21 avril 2026 ;

Considérant la demande de Madame Laurence GIRARD pour intégrer la commission Travaux-Accessibilité-Cadre de Vie ;

Monsieur le Maire propose de modifier la composition de la commission Travaux-Accessibilité-Cadre de Vie.

Il est proposé au Conseil :

DE modifier la composition de la commission action sociale comme suit :

**Alain ALBERTEAU**

Nicolas MAUPETIT
Samantha LAMY
Giovanni RAGON
Anita BARBARIT
Gildas BELAUD
Jean-Loup BOURMAUD
Gérard ARNAUDEAU
Vital LEMASSON

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_126-DE

Gonzague CUEGNIET
Ludovic POUPIN
Laurence GIRARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstentions (GIRARD Laurence), la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_127-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.127**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Concession de places de stationnement sur le domaine public : définition du nombre de places

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 151-33 modifié par LOI n°2025-1129 du 26 novembre 2025 - art. 20;
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de la Commune, et notamment les règles relatives au stationnement applicables à la zone U ;
Vu la demande de permis de construire n° 0850592600005 déposée le 18 mai 2026 par Monsieur Jérémie NGYAMA, pour un projet situé 32 rue du Commerce – 85120 LA CHATAIGNERAIE, consistant en changement de destination d'un bâtiment actuellement à usage bureau vert un usage d'habitation (5 logements) ;
Vu le projet de convention de concession de places de stationnement à intervenir entre la Commune et Jérémie NGYAMA ;

Considérant que le projet immobilier susvisé génère, en application des règles du PLUi, une obligation de réaliser 5 places de stationnement ;

Considérant que le pétitionnaire est dans l'impossibilité technique et architecturale de réaliser 5 places de stationnement sur le terrain d'assiette de son projet ;

Considérant que l'article L. 151-33 du Code de l'urbanisme permet au bénéficiaire du permis de construire de s'acquitter de son obligation en obtenant une concession de places de stationnement sur le domaine public ;

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_127-DE

Considérant que la Commune dispose de places disponibles sur [illegible] immédiate du projet, précisément Place du Champ de Foire ;
Il est proposé au Conseil Municipal,

1. DE DECIDER d'attribuer, par le biais d'une convention de concession de places de stationnement sur le domaine public à intervenir avec Jérémie NGYAMA, 2 places de stationnement situées Place du Champ de Foire.
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à la majorité avec 18 voix pour, 3 voix contre (GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup) et 2 abstentions (LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie), la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE 85120 Vendée

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_128-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.128**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Concession de places de stationnement sur le domaine public

Approbation et autorisation de signature d'une convention de concession de places de stationnement sur le domaine public – Permis de construire n° 0850592600005

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants ;
**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 151-33 modifié par LOI n°2025-1129 du 26 novembre 2025 - art. 20;
**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de la Commune, et notamment les règles relatives au stationnement applicables à la zone U ;
**Vu** la demande de permis de construire n° 0850592600005 déposée le 18 mai 2026 par Monsieur Jérémie NGYAMA, pour un projet situé 32 rue du Commerce – 85120 LA CHATAIGNERAIE, consistant en changement de destination d'un bâtiment actuellement à usage bureau vert un usage d'habitation (5 logements) ;
**Vu** le projet de convention de concession de places de stationnement à intervenir entre la Commune et Jérémie NGYAMA ;

**Considérant** que le projet immobilier susvisé génère, en application des règles du PLUi, une obligation de réaliser 5 places de stationnement ;

**Considérant** que le pétitionnaire est dans l'impossibilité technique et architecturale de réaliser 5 places de stationnement sur le terrain d'assiette de son projet

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_128-DE

**Considérant** que l'article L. 151-33 du Code de l'urbanisme perm[illegible] construire de s'acquitter de son obligation en obtenant une concession de places de stationnement sur le domaine public ;

**Considérant** que la Commune dispose de places disponibles sur le domaine public à proximité immédiate du projet, précisément Place du Champ de Foire ;

**Considérant** la délibération n°23-11-06-086 du 06/11/2023 fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 6 € le m² à compter du 1er janvier 2024 ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal,**

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention de concession de places de stationnement sur le domaine public à intervenir avec Jérémie NGYAMA, portant sur la mise à disposition de 2 places de stationnement situées Place du Champ de Foire.
2. **DE FIXER** la durée de cette concession à 15 ans à compter de la date de délivrance du permis de construire.
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions (LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, GALLAIS Guillaume), la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE 85120 Vendée

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_129-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

# Séance du 6 octobre 2026

**Délibération n° 26.10.06.129**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 29 septembre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Gonzague CUEGNIET

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, POUPLIN David, BOURMAUD Jean-Loup

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GUILLOTON Laurent donne procuration à BARBARIT Anita, SIGOGNE Josiane donne procuration à RAGON Giovanni, POUPLIN David donne procuration à ALBERTEAU Alain, BOURMAUD Jean-Loup donne procuration à GIRARD Laurence

## Motion de soutien au groupe public hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes

Vu le Projet Hospitalier de Territoire (PHT) de Vendée engagé par la direction des Hôpitaux de Vendée pour la période 2026-2036, dont les orientations prévoient notamment le développement de « centres de périnatalité de proximité » et une concentration de l'activité de cardiologie sur La Roche-sur-Yon ;

Vu le courrier du 24 juillet 2026 adressé à M. Olivier Servaire-Lorenzet, Directeur général des Hôpitaux de Vendée, par M. Pierre Henriet, député de la 5e circonscription de la Vendée, M. Nicolas Maupetit, maire de La Châtaigneraie et président du Conseil de surveillance du Groupe Public Hospitalier et Médico-social des Collines Vendéennes et M. Ludovic Hocbon, maire de Fontenay-le-Comte et Président du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Fontenay-le-Comte, dénonçant l'absence de concertation et demandant la révision de la convention de direction commune des établissements hospitaliers vendéens ;

Vu les alertes conjointes des élus, de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Sud-Vendée et du syndicat SUD Santé Sociaux quant au risque de rupture d'égalité d'accès aux soins pour les habitants du Sud-Vendée régulièrement relayés dans la presse depuis la création de la direction commune des Hôpitaux de Vendée ;

Vu le principe d'égal accès de tous les citoyens à des soins de qualité et de proximité, quel que soit leur lieu de résidence ;

Considérant qu'aucune décision officielle de fermeture de la maternité de Fontenay-le-Comte n'a été actée à ce jour, mais que la perspective d'une telle fermeture, ou de sa transformation en centre périnatal de proximité, suscite une vive inquiétude parmi les élus, les professionnels de santé et la population du Sud-Vendée ;

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_129-DE

Considérant que la Commission Médicale d'Établissement a for[illegible] majeur que ferait peser l'éloignement des structures obstétricales sur la sécurité des patientes, le Sud-Vendée ayant déjà été confronté à des situations cliniques où la prise en charge rapide de proximité a permis d'éviter des complications graves, voire des décès ;

Considérant que le territoire du Sud-Vendée se caractérise déjà par des difficultés d'accès aux soins, liées à l'éloignement des centres hospitaliers de La Roche-sur-Yon et de Cholet, et par une fragilité du tissu de la médecine de ville tel que le reflète le classement en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du territoire ; et que toute nouvelle restriction de l'offre de soins de proximité ne ferait qu'aggraver cette fracture sanitaire territoriale ;

Considérant que ces difficultés d'accès aux soins sur notre territoire rural rendent indispensables le maintien de l'offre de soins proposée par le Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes et particulièrement :

- les services de médecine générale, de soins de suite et de réadaptation ainsi que l'unité Alzheimer ;
- les consultations de gériatrie, d'addictologie et de cardiologie, répondant à des problématiques fortes de la population du territoire.

Considérant que l'activité de cardiologie du Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte est également susceptible d'être concentrée sur La Roche-sur-Yon, ce qui fragiliserait davantage l'offre de soins du territoire ;

Considérant que les élus locaux, la CPTS, la CME et les professionnels de santé n'ont pas été associés à l'élaboration du Projet Hospitalier de Territoire, en dépit des engagements pris dans la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire du 30 juin 2016 ;

Considérant que des dysfonctionnements récurrents ont été constatés dans l'exercice de la gouvernance commune des établissements hospitaliers vendéens, ayant conduit les élus du Sud-Vendée à engager la procédure de dénonciation de la convention de direction commune du 20 décembre 2019 ;

Considérant qu'un projet hospitalier de territoire doit se construire avec les élus et les professionnels de santé concernés, et non leur être imposé comme un fait accompli ;

Considérant l'avis favorable des maires à une motion de soutien, lors de la Conférence des maires du 10 septembre 2026 ;

Considérant la motion de soutien au Centre hospitalier de Fontenay-le-Comte approuvé par le Conseil communautaire du Pays de Fontenay-le-Comte le 14 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil de :

- réaffirmer son attachement au principe d'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire vendéen, et refuser toute logique de métropolisation de l'offre de soins qui pénaliserait durablement les habitants des zones rurales ;

- apporter en conséquence son plein et entier soutien à l'activité du Groupe Public Hospitalier et Médico-social des Collines Vendéennes, et à l'ensemble de ses personnels soignants et administratifs ;

- s'opposer à la fermeture de lits ,

- réaffirmer la nécessité du service de soins de suite et de réadaptation et de l'unité Alzheimer ;

- demander le maintien et le renforcement, dans la durée, d'une offre de soins de proximité en terme de gériatrie, cardiologie et addictologie ;

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261006-26_10_06_129-DE

- s'opposer fermement à tout projet de fermeture, de transfo[illegible] en centre périnatal de proximité, ou de toute forme de dégradation des services de maternité et de cardiologie du Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte ;

- exiger l'ouverture d'une véritable concertation, transparente et préalable à toute décision, associant les élus du territoire, la CPTS, la CME, les organisations syndicales et les représentants des usagers, dans le cadre de l'élaboration du Projet Hospitalier de Territoire ;

- demander à la direction des Hôpitaux de Vendée et à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire de s'engager formellement et par écrit sur le maintien de ces services essentiels pour la population du Sud-Vendée ;

- charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Gonzague CUEGNIET

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE 85120 La Châtaigneraie

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Publié le : 12/10/2026 17:47 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/82409